

# Les missions de la direction départementale de la protection des population de Saône-et-Loire

11 avril 2014

La Direction Départementale de la Protection des Populations de Saône et Loire (DDPP 71) est une direction départementale interministérielle qui regroupe l'ex-DDSV (services vétérinaires) et l'ex-UDCCRF (concurrence, consommation et répression des fraudes). Elle est placée sous l'autorité directe du Préfet.

Deux échelons régionaux (DRAAF, DREAL et DIRECCTE) coordonnent également l'action des directions départementales de la protection des populations, sous l'autorité du préfet de région.

La DDPP 71 est un organisme de contrôle dont l'étendue des pouvoirs est fixée par la réglementation nationale ou communautaire, dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la protection et de la sécurité des consommateurs ainsi que de la protection de l'environnement (ICPE).

## La DDPP de Saône-et-Loire est organisée comme suit :

### **1 – Le service « Santé et protection animales » assure les missions suivantes :**

- Contrôler que les élevages de rente respectent la réglementation relative à l'identification des animaux, au bien-être animal et au registre d'élevage ;
- Lutter contre les maladies animales réglementées et pour leur impact tant sur la santé publique que sur l'économie de la filière. ;
- S'assurer du respect des règles d'utilisation du médicament vétérinaire en élevage ;
- Contrôler les conditions de transport et les mouvements d'animaux ;
- Assurer la certification sanitaire des mouvements animaux tant aux échanges intracommunautaires qu'à l'exportation vers les pays tiers de l'Union européenne.
- Contrôler les conditions de valorisation et d'élimination des produits issus des activités d'élevage et d'abattage, et pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement.

### **2 – Le service « Filière volaille et abattoirs » assure les missions suivantes :**

- Contrôler que les élevages de volailles respectent la réglementation relative à l'identification des animaux, au bien-être animal et au registre d'élevage ;
- Veiller à la maîtrise de l'hygiène et à la salubrité des denrées au cours de leur production en abattoir de volailles et d'animaux de boucherie.

Par ailleurs, le service concourt au contrôle de la réglementation sur la détention de la faune sauvage captive.

### **3 – Le service « Qualité de l'alimentation »**, rassemble au sein d'une même structure l'ensemble des activités d'enquête, de contrôle, d'inspection liées aux produits alimentaires, d'origine animale ou végétale, quel que soit leur degré de transformation et quel que soit l'entreprise qui les transforme, commercialise ou distribue.

Chargé de veiller à la qualité des produits, à leur sécurité (dont sanitaire) et à leur loyauté, le service assure les missions suivantes :

- Veiller à la salubrité et à la maîtrise de l'hygiène des denrées de la production à la distribution.
- Veiller à la qualité nutritionnelle des denrées en restauration sociale.
- Prévenir les risques de contamination des aliments
- Gérer les alertes alimentaires.
- S'assurer que les produits importés et exportés soient sains et sûrs.
- S'assurer de la loyauté des transactions en matière alimentaire à tous les stades (règles d'étiquetage, qualité, publicité...).

**4 – Le service « Protection des Consommateurs »** prend en charge la protection économique et la sécurité des consommateurs pour les produits et services non alimentaires ainsi que les vins et spiritueux et la veille concurrentielle des marchés.

Les missions de ce service sont les suivantes :

- Vérifier les conditions d'information du consommateur
- Rechercher et sanctionner les pratiques commerciales interdites, illicites ou abusives.
- Vérifier la qualité, la conformité et la sécurité des produits et des services non alimentaires réglementés ou non réglementés.
- S'assurer de la loyauté et de la transparence des relations commerciales entre opérateurs et entre opérateurs et consommateurs.
- Assurer une veille concurrentielle.

**5 – La mission Environnement** assure l'inspection des installations classées relevant du service, notamment porcheries, élevages, abattoirs et industries agro-alimentaires.

**6 – Le service d'Administration Générale**, intègre les missions traditionnelles de tout secrétariat général : gestion des ressources humaines, formation continue, suivi budgétaire et comptable, accueil et courrier, logistique et sécurité des agents, auxquelles s'ajoutent : le contrôle de gestion, l'assurance-qualité, la gestion des délégations de service public, la mise en œuvre de l'éco-responsabilité.

Pour mener à bien ces missions, la DDPP de Saône-et-Loire dispose d'une équipe de 77 agents (inspecteurs et contrôleurs, vétérinaires inspecteurs, ingénieurs, techniciens, agents administratifs) en poste au siège à Mâcon ou dans les 8 abattoirs industriels (volailles et animaux de boucherie) que compte le département.

Les inspecteurs et contrôleurs de la DDPP recherchent et constatent les infractions à la réglementation. Ils disposent pour cela de pouvoirs de police administrative et judiciaire, afin de contribuer à la protection des consommateurs, de la santé publique, de la santé animale et de l'environnement.

\*\*\*